

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Uffiziu Fundariu
di a Corsica

Office Foncier
de la Corse

OFFICE FONCIER DE LA CORSE

**BILAN ANNUEL, MODALITÉS D'INTERVENTION ET MOYENS MIS EN
ŒUVRE**

BILAN 2017 DES ACQUISITIONS DE L'OFCE AU TITRE DE LA TSE

Commune	Département	Source de financement	Date convention de portage	Date acquisition	Durée de portage	Prix	Date limite rétrocession	Date de validation en CA	Description succincte
PIETROSELLA	2A	TSE	24/07/2017	24/07/2017	3 ans	275 000,00 €	24/07/2020	23/11/2016	Acquisition d'une parcelle pour construction de la nouvelle mairie le cadre du projet de centralité de
CENTURI	2B	TSE	03/07/2017		2 ans	1 000 000,00 €		27/03/2017	Préemption du château Stoppielle développement économique de la

TOTAL 1 275 000,00 €

BILAN 2017 DES ACQUISITIONS DE L'OFCC AU TITRE DU PEI

Commune	Département	Source de financement	Date convention de portage	Date acquisition	Durée de portage	Prix	Date limite rétrocession	Date de validation en CA	Description succincte
BONIFACIO AC 155	2A	PEI	11/09/2017	11/09/2017	2 ans	374 000,00 €	11/09/2019	27/03/2017	Achat de 2 vieilles bâtisses afin de réaliser des logements sociaux en
AJACCIO - rue Frediani	2A	PEI	09/11/2017	01/12/2017	3 ans	600 000,00 €	01/12/2020	12/09/2017	Préemption rue Louis Frediani pour réhabilitation création de 4 à 6 logements sociaux
AJACCIO - av. Noël Franchini (Chambre agriculture)	2A	PEI	28/12/2017	28/12/2017	3 ans	2 900 000,00 €	28/12/2020	22/09/2017	Acquisition des anciens locaux de Chambre d'Agriculture pour réhabilitation et réalisation de logements sociaux et réalisation de logements sociaux d'accès libre à la propriété

TOTAL 3 874 000,00 €

MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ L'OFC doit être saisi par toute personne publique souhaitant procéder à l'acquisition à l'amiable, par voie de préemption ou d'expropriation, de foncier privé dans le but de réaliser une opération d'intérêt public.
- ▶ La collectivité et l'OFC monte ensemble un dossier projet.
- ▶ Le Comité Technique et la Commission Permanente de l'OFC donnent un avis sur le dossier.
- ▶ Le Conseil d'Administration de l'OFC délibère.

- ▶ Dans le cas d'une délibération favorable, la collectivité et l'OFC signent une convention de portage.
- ▶ L'OFC procède à l'acquisition du ou des bien(s) par acte notarié.
- ▶ L'OFC porte et gère le ou les bien(s) pour une durée de 2 à 5 ans.
- ▶ A la fin de la durée de portage, l'OFC rétrocède le ou les bien(s) à la collectivité au prix de revient actualisé, avec l'application d'une décote dans le cas d'un projet prévoyant la création de logements sociaux (dans certaines communes).

TROIS TYPES DE CONVENTION

Convention cadre

Ces conventions sont conclues avec toute structure intercommunale compétente souhaitant mettre en œuvre une politique foncière sur le long terme. Cela suppose de bien avoir identifié avec la collectivité concernée les domaines et périmètres concernés.

La mise en œuvre de ce type de convention doit être privilégié.

Convention opérationnelle

Ces conventions sont conclues entre la collectivité compétente et l'OFC à partir d'un projet ou d'une ébauche de projet.

Elle permet de réaliser le ou les acquisition(s) projetée(s), de préciser la durée de portage ainsi que ses modalités.

Elle pourra éventuellement faire suite à une convention cadre.

Convention de partenariat

Ces conventions doivent être signées avec des partenaires pour définir les modalités de coopération technique et préciser les champs de compétence de chacun des partenaires.

L'OFC a déjà signé ce type de convention avec la SAFER Corse, le Conseil Régional des Notaires de Corse.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'Office Foncier de la Corse part à la rencontre des territoires pour mieux se faire connaître et ainsi faire remonter de nombreux projets.

- ▶ A la fin de l'année 2016, l'OFC a organisé deux réunions:
 - à Bastia pour rencontrer les communes de Haute-Corse,
 - à Ajaccio pour rencontrer les communes de Corse-du-Sud.
- ▶ Depuis fin mars 2018, l'OFC se déplace dans chaque Communauté d'Agglomérations et Communauté de Communes et devrait avoir rencontré l'ensemble des EPCI d'ici fin septembre 2018.

A RINGRAZIAMVI !

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**Uffiziu Fundariu
di a Corsica**

**Office Foncier
de la Corse**